

TARIF IMPACT EMPLOI ASSOCIATION

Gestion des salaires

Au 01 janvier 2017

Frais de mise en place (pour toutes nouvelles associations)

- frais de mise en place de l'association dans le dispositif Impact Emploi Association 60 €
- frais de mise en place d'un salarié 10 €

Tarif hors intermittents du spectacle

Ce service comprend (tous ces documents sont exclusivement envoyés par mail) :

- la saisie des DPAE (Déclaration Préalable à l'Embauche)
- l'édition des bulletins de salaire
- * - **transfert mensuel des cotisations (DSN)**
- * - **transfert des données évènementielles (arrêt maladie, fin de contrat...) (DSN)**
 - l'édition des bordereaux de cotisations trimestrielles pour paiement
 - l'édition des déclarations annuelles
 - documents de fin de contrat (certificat de travail, reçu pour solde de tout compte, attestation pôle emploi)
- * **la gestion des arrêts maladie (attestation salaire auprès de la CPAM)**

| | |
|---|---------|
| Par bulletin de salaire | 12,00 € |
| Reprise de bulletins de salaire | 6,00 € |
| Accompagnement aux démarches et aux calcul des indemnités dans le cadre d'un licenciement, d'une rupture conventionnelle ou d'un départ à la retraite | 20,00 € |

Tarif pour les intermittents du spectacle

Ce service comprend (tous ces documents sont exclusivement envoyés par mail) :

- la saisie des DPAE (Déclaration Préalable à l'Embauche)
- l'édition des bulletins de salaire pour chaque engagement
- * - **transfert mensuel des cotisations (DSN)**
 - l'édition du bordereau déclaratif Pôle Emploi mensuel
 - la saisie des AEM (Attestation Employeur Mensuelle) sur le site de Pôle Emploi (un bulletin de salaire = une AEM)
 - la saisie des certificats de la caisse des congés spectacle sur le site d'Audiens
 - l'édition des bordereaux de cotisations trimestrielles pour paiement
 - l'édition des déclarations annuelles

| | |
|--|---------|
| Par bulletin correspondant au 1er engagement du mois pour un intermittent | 15,00 € |
| Par bulletin correspondant à chaque engagement complémentaire du mois pour un intermittent | 6,00 € |
| Reprise de bulletins de salaire intermittent | 6,00 € |

* **nouveaux services rendus obligatoires par le passage à la DSN**